

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020
(accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

L'évolution des activités des services nécessite des adaptations organisationnelles ; dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois.

Il vous est proposé une modification du tableau des emplois comprenant un dossier :

- Direction des Mobilités de l'Espace Public et des Paysages (DiMEPP) – Gestion jeux /surfaces sportives – Requalification d'un emploi d'ouvrier d'aménagement et de production végétale en ouvrier de maintenance des équipements

Le service Gestion jeux / surfaces sportives comprend une cellule « Sports » et une cellule « Mobilier / jeux ».

Afin de palier l'augmentation fortement croissante de demandes d'intervention de l'équipe « mobilier / jeux » (suivi, maintenance, contrôle des aires de jeux, installation de mobiliers, intervention en modification d'espaces pour la régie, mais aussi pour le service développement, transport de matériaux) il est souhaitable d'augmenter l'effectif de cette équipe à 7 agents au total.

Parallèlement, l'équipe d'entretien des terrains de sports, a été recomposée suite aux remplacements de deux agents, et un agent y est affecté en surnombre dans le cadre d'une transition professionnelle. Elle peut aujourd'hui assurer correctement la charge de travail qui lui incombe.

Il est donc proposé de requalifier un emploi d'ouvrier d'aménagement et de production végétale de la cellule « Sports » en emploi d'ouvrier de maintenance des équipements à la cellule « Mobilier / jeux ».

Cette proposition de modification du tableau des emplois a reçu un avis favorable à l'unanimité du collège employeur et du collège des représentants du personnel lors du comité technique en date du 20 janvier 2020.

Création d'emploi permanent :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 ouvrier de maintenance des équipements	DiMEPP	C1	C3	Requalification d'un emploi d'ouvrier d'aménagement et de production végétale

Suppression d'emploi permanent :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 ouvrier d'aménagement et de production végétale	DiMEPP	C1	C3	Requalification en emploi d'ouvrier de maintenance des équipements

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois tel que spécifié ci-dessus.